



Communiqué de presse

Le 20 février 2014

Manifestation du 22 février à Nantes

Projet de parcours

La presse régionale a fait état ce matin de la préparation de la manifestation du samedi 22 février à Nantes, et publié un projet d'itinéraire communiqué par les associations organisatrices.

Ce parcours correspond à un projet dépassé.

En effet, bien que la manifestation n'ait pas fait l'objet d'une déclaration dans les formes légales, des échanges ont eu lieu, à l'initiative de la préfecture, avec les organisateurs. Le préfet leur a indiqué par courrier dès le vendredi 14 février que l'itinéraire envisagé ne présentait pas les garanties nécessaires pour l'ordre public et la sécurité de la manifestation.

Un arrêté préfectoral en cours de signature va préciser les mesures d'interdiction et le périmètre des secteurs concernés. Elles visent à garantir l'exercice du droit de manifester sans risque pour les personnes, ni pour les biens, et à préserver au mieux les activités du samedi dans les quartiers commerçants de Nantes.

Ces mesures ne mettent en cause, ni le point de départ de la manifestation, ni son point d'arrivée et les animations festives qui y sont prévues.

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr